



Légalité d'un service de mise en relation

Par internetlord

Bonjour,

Je souhaiterais lancer un nouveau service de mise-en-relation via un numéro surtaxé.

Toutefois, je doute de la légalité de celui-ci, pour cette raison, je sollicite votre avis en premier lieu.

Ce service mettrait en relation des particuliers qui se prendraient à parti verbalement (insulte, etc) lors d'une conversation téléphonique que nous aurions facilité via un numéro surtaxé. Cela prendrait une forme similaire à ce site : <http://defouletoi.launchrock.com/>

Ce service serait-il légal ? Quelles seraient les risques ?

Bien cordialement,